

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

CANTON DE SAINT VIT

Date de convocation :

17 novembre 2021

Date d'affichage :

1 décembre 2021

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

N°2021-11-077

Objet de la délibération :

Vente de logements
sociaux : rue Pergaud à
Saint-Vit.

Résultat du vote

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 22
Représentés : 2
Absents : 2

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de novembre

L'an deux mille vingt et un, le 24 novembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, 1^{ère} adjointe, assistée de Patricia VALLY

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

Absents excusés : Stéphane PRETRE, Réjane SIZINE

Procurations : Valérie BORDY à Marie-France BARRAUX
Arnaud BOVIGNY à Arnaud VERDENET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 21 octobre. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Madame Martine Compant, Adjoint au Maire en charge de l'action social et de l'habitat, rappelle qu'en vertu de l'article 55 de la loi n°2000-1208 Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), certaines communes doivent construire 25 % (ou 20 %) de logements sociaux ([art. L302-5 et s.](#) du code de la construction et de l'habitation).

Jusqu'à présent le Conseil Municipal s'était prononcé contre la vente de logements sociaux, la commune de Saint-Vit faisant partie des communes devant respecter les objectifs de la loi SRU.

Cependant, compte tenu des programmes en cours et projets portés par Néolia :

- En cours de construction : 10 logements locatifs sociaux (4 PLUS, 6 PLAI), lotissement « Moulin à Vent »,
- En projet : 28 logements locatifs sociaux lieu-dit le Plénot sur le lotissement dénommé « Les Allées de Mina »

Par ces nouveaux programmes et d'autres, la commune atteindra son obligation de 20 % de logements sociaux.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de :

- ✓ **Vendre 10 logements (6T3 – 4 T4) situés au 10 rue Louis Pergaud à Saint-Vit.**

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

